



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE PÉTANQUE ET JEU PROVENÇAL

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES ALPES-MARITIMES

Nice, le 15/09/2026

Mesdames et Messieurs les dirigeant(e)s et président(e)s de clubs

Objet : circulaire sportive du CD06 pour l'année 2027

Le mot du président.

Comme chaque année à pareille époque, voici la circulaire sportive qui s'appliquera à la saison 2027.

Les nouveautés par rapport à la circulaire 2026 sont notées en police bleue.

Toutes vos demandes de concours doivent nous parvenir avant le **1er novembre 2026 accompagnées du cahier des charges joint en annexe daté et signé (1 cahier des charges par club)**.

Un pré calendrier sera présenté le jour du Congrès, il est important d'être présent ou représenté pour valider, modifier ou annuler les dates de concours qui vous auront été attribués qui ne correspondront pas forcément à vos demandes.

Veuillez noter dès à présent la date du Congrès Départemental **samedi 5 décembre 2026** à partir de 14h00 au Boulodrome Henri Bernard à NICE.

Bien sportivement, Bernard Consonnove

Demande de concours 2026

1) Les types de concours. (hors concours régionaux, nationaux et internationaux qui font l'objet de demandes spécifiques)

A choisir parmi les types de concours ci-dessous :

Type de concours	A et B Matin 9h	A et B Après-midi	A et B Nocturne (à compter de 18h)	Poules Normales Matin	Poules Normales Après- midi	Poules Normales Nocturne (à compter de 18h)
Promotions Px	✓	✓	✗	✓	✗	✗
Départemental Séniors Dx	✓	✓	✗	✓	✗	✗
Départemental Mixte DMx	✗	✓	✗	✓	✗	✗
Départemental Féminin Fx	✗	✓	✗	✓	✗	✗
Vétérans Vx	✗	✓	✗	✓	✗	✗

Concours en A et B : le gagnant de la 1ère partie continue dans le A, le perdant continue dans le B (70% de la dotation et des mises sont reversés dans le A, 30% dans le B).

Concours par poules : impossible de dépasser la limitation d'équipes marquée sur le calendrier.
Les concours devront **débuter le matin 9h**, avec 2 parties obligatoires jouées avant la pause repas.

Conditions particulières :

Concours Mixte : uniquement des concours départementaux. **Possibles uniquement le dimanche.**

Concours Promotion (Px) : possible uniquement le samedi, le dimanche ou jour férié (hors période estivale du 1^{er} juillet au 31 août) ou en semaine lors d'une semaine bouliste, concours réservé aux joueurs promotions et Non Classés.

Pour rappel : les joueurs Non classés peuvent participer à tous les concours.

Concours Séniors Départemental (Dx) : possible en semaine, ouvert aux joueurs de toute catégorie.

Concours Vétérans (Vx) : concours réservés aux licenciés âgés de 60 ans et + dans l'année

- ✓ Possibles uniquement le mardi ou le jeudi (à condition qu'il n'y ait pas de compétitions officielles), sauf demande de dérogation argumentée, transmise et accordée par la commission calendrier.
- ✓ Pour les licenciées féminines VFx2 ou VFx3 (A et B) les mardis et jeudis.
- ✓ Possibilité d'organiser des VMx3, VMx2 (triplettes et doublettes mixtes vétérans les mardis et jeudis)

Concours Féminins (Fx) :

La Commission Féminine reconduit à l'identique le circuit des **GAZELLES** qui regroupe dans une phase finale les 48 joueuses qui auront marqué des points selon leurs résultats dans les concours féminins de la saison sportive, avec un minimum de participation à 3 compétitions départementales féminines.

Les compétitions spécifiques de type : swiss system, bol d'or, marathondevront faire l'objet d'une demande par mail à cdamcdfcalendrier@gmail.com

A noter que pour tous ces concours :

- ✓ En cas de faible participation (fréquentation inférieure à 32 équipes en triplètes et en doublettes), à la demande de l'organisateur et accord du jury : le concours prévu en A et B pourra se dérouler en poules normales.
- ✓ En cas de très faible participation (fréquentation inférieure à 24 équipes en triplètes et en doublettes), l'organisateur n'est pas tenu de maintenir son concours en officiel. Il a la possibilité de le basculer en non-officiel « ouverts à tous les licenciés ».

2) Le nombre de concours

La règle pour la **saison 2027** reste la suivante :

- ✓ Priorité aux clubs qui s'engagent dans les concours Nationaux, Régionaux et Départementaux avec une dotation supérieure à la dotation de base.
- ✓ Les concours limités sont les plus difficiles à placer, **leurs cas seront étudiés** en dernière position.

Il sera difficile voire impossible de donner satisfaction à toutes les demandes sans déséquilibrer le calendrier, aussi nous vous demandons beaucoup de compréhension pour les choix que nous serions obligés de faire.

Il est donc très important de faire une lecture très attentive des pré-calendriers et de nous faire part dans les meilleurs délais de vos réserves pour étudier d'autres possibilités avec vous

3) Les formulaires

Vous trouverez en PJ les formulaires des différents types de concours, à compléter avec précision et à retourner au **CD06 pour le 1er novembre 2026** (un imprimé spécifique par concours).

Dans la mesure du possible nous préférons un retour par @mail : cdamcdfcalendrier@gmail.com.
Ces formulaires sont également disponibles sur le site <http://www.ffjpp-cd006.fr/documents-clubs/demande-concours> (DOC. CLUB)

Pour les **Jeunes**, la formule reste inchangée : les concours se demandent **sur papier** libre auprès de M. Jean Claude **CALCAGNO** cdamsecretairegen@gmail.com
On conseille le jumelage d'un concours Jeune avec un concours Féminin.

4) Les dates importantes

En annexe vous trouverez le calendrier des dates et compétitions importantes.

NB : au moment de l'envoi de cette circulaire, nous ne connaissons pas les demandes de concours régionaux, nationaux et internationaux que nous serions obligés également de protéger.

5) Divers

Les demandes de modification, de report ou **d'annulation sans justificatif recevable (ne sont pas considérées comme recevable : le manque de bénévoles, la perte d'un sponsor...)** = **amende 100€** de concours devront être envoyées à la Commission Calendrier pour prise en compte de préférence par mail à : cdamcdfcalendrier@gmail.com (CC cdamcommissionsportive@gmail.com)

En cas d'annulation, en plus de la communication dans les médias, le responsable devra impérativement mettre une personne devant le téléphone dont le n° est indiqué dans le calendrier pour répondre aux joueurs ou mettre un message d'annulation sur répondeur.

Dans le cadre d'un concours limité : si le nombre d'inscriptions est atteint il faut **impérativement** que quelqu'un avise les appelants avant 12h.

Interdiction d'annuler un concours pour cause de participation insuffisante avant la clôture des inscriptions par le GTM (= amende 100€)

Qualificatifs départementaux

Les organisateurs doivent adhérer et signer la charte « Zéro Alcool » pour obtenir l'organisation d'un qualificatif ou d'un championnat départemental.

Sur tous les qualificatifs et championnats, **il peut être effectué des contrôles alcoolémie, des contrôles de boules ainsi que des contrôles dopage**

Les frais de Gestionnaires de Tables de Marques (GTM) et arbitres des qualificatifs et des championnats départementaux **Pétanque** sont à la charge du club organisateur.

Pour les championnats départementaux au Jeu Provençal, seuls les frais du gestionnaire de table de marque sont à la charge du club organisateur. Tous les frais d'arbitrage sont pris en charge par le CDAM.

Les inscriptions doivent se faire obligatoirement en ligne jusqu'au dimanche 19h (1)

<https://www.cd06.ffjpp-concours.fr/> (un mail-identifiant et un mot de passe ont été affectés à chaque club)
En cas de problème de connexion ou pour changer l'identifiant → cd06@petanque.fr

La liste des participants sera consultable à partir du dimanche soir (1) sur le site Internet du comité <http://www.ffjpp-cd006.fr/championnats/departementaux>.

A charge des responsables de clubs de vérifier l'exactitude des données.

Les modifications/annulations (aucun ajout possible après la date de forclusion des inscriptions, **quelle qu'en que soit la cause**) seront prises en compte jusqu'au vendredi **19h00** (2), heure à laquelle le tirage sera effectué.

- (1) pour les concours débutant le samedi
- (2) dans la mesure où elles auront été envoyées par mail avant l'horaire butoir.

A) Pétanque :

Tous les championnats départementaux (sauf le championnat départemental individuel seniors masculins) se feront sans pré-qualificatif et seront gérés informatiquement par le logiciel Gestion Concours par des Gestionnaires Tables de Marques (GTM) membres du CDAM exclusivement. Il s'agit de championnats départementaux avec poules le samedi et parties jouées jusqu'au 1/16^{ème} de finale inclus avec reprise le dimanche matin en 1/8^{ème} de finale (sans poules).

Tous ces championnats se dérouleront au Boulodrome Henri Bernard excepté les championnats départementaux individuel femmes et doublettes femmes pour lesquels seule la journée du dimanche se déroulera au boulodrome.

Nous cherchons des clubs candidats pour les organisations suivantes :

- ✓ [Samedi 10 avril : Championnat Départemental Doublettes Seniors Féminins 1^{ère} journée \(poules + parties jusqu'au 1/8 de finales\).](#)
- ✓ [Samedi 10 avril : Championnat Départemental Individuel Hommes 1^{ère} journée.](#)
- ✓ [Samedi 22 mai : Championnat Départemental Individuel Seniors Féminins 1^{ère} journée \(poules + parties jusqu'au 1/8 de finales\).](#)

B) Jeu Provençal :

Vous pouvez candidater pour les organisations suivantes :

- ✓ [Samedi 27, dimanche 28 et lundi 29 mars : Championnat Départemental Triplettes.](#)
- ✓ [Samedi 12, dimanche 13 et lundi 14 juin : Championnat Départemental Doublettes](#)
- ✓ [Samedi 19 et dimanche 20 juin : Championnat Départemental Triplettes Mixtes](#)

Pour ces organisations, nous en faire la demande sur l'imprimé spécifique dans les délais fixés, celle-ci devra être signée par le président du club (dans les annexes).

Instructions, conditions particulières

Pétanque :

Afin de pouvoir organiser un ou plusieurs concours promotion, les organisateurs devront impérativement organiser également un ou plusieurs concours départementaux.

[Un maximum de 2 concours vétérans peut être demandé.](#)

[Un maximum de 3 concours mixtes peut être demandé.](#)

Règle :

1 concours départemental organisé (hors vétéran et féminin) = 1 concours promotion

2 concours départementaux organisés = 2 concours promotion etc...

Les clubs ne respectant pas ces recommandations ne seront pas prioritaires.

- ✓ Le **samedi**, il ne sera organisé qu'un seul concours départemental et un concours promotion (qui se déroulera dans la mesure du possible dans un autre secteur que le départemental) à condition qu'ils ne soient pas limités.

- ✓ Le **dimanche** les concours sont libres, il pourra y avoir plusieurs concours promotion et au moins un concours départemental sauf période estivale du 1er juillet au 31 août.
- ✓ **Les lundis et les vendredis** : uniquement les types de concours Départementaux Dx1, Dx2, Dx3 pour permettre à toutes les catégories de jouer. Exception faite de concours promotion reportés pour cause d'intempéries uniquement.

NB :

- ✓ Les concours Promotions ne peuvent pas dépasser la limitation d'équipes notées sur le calendrier
- ✓ Les concours Départementaux peuvent dépasser la limite (maximum 50% au choix de l'organisateur)
- ✓ **En période estivale** : compte tenu de la multiplicité de concours en tous genres, il est possible que certains samedi et dimanche ne soient pas couverts par un concours fédéral faute de demande.
- ✓ **Semaines boulistes** : les organisateurs devront décliner sur un formulaire spécifique le programme complet de leur semaine. Ils feront l'objet d'une étude et d'une négociation au cas par cas. Avec toutefois obligation de se terminer par des concours fédéraux les samedis et dimanches. Les concours non officiels seront possibles les mercredis à condition qu'il n'y ait pas de compétitions officielles.
Leur dotation ne doit pas être supérieure aux dotations prévues dans l'annexe sportive.

Jeu Provençal :

La commission Jeu Provençal a décidé de reconduire pour la saison 2027 le circuit le **CIRCUIT 3'PAS** basé sur les concours attribuant des points de participation et de résultats. En fin de saison une finale sera organisée ; pourront y participer les joueurs **du CD06** les mieux classés. Les modalités de cette compétition sont affichées notre le site dans le menu Commission Jeu Provençal.

Durant toute la saison vous avez le choix du type de concours (comme avant sur 2 jours ou en 3 ou 4 parties gagnées sur 1 seul jour en commençant le matin). Dans le cas d'un concours en 3 ou 4 parties vous devez être en capacité d'assurer une restauration pour le midi à des tarifs convenables.

Concurrence :

Tous les concours de type Régional, National, International ou évènement d'envergure pétanque et jeu provençal seront protégés intégralement le premier jour de la compétition. Aucun autre concours officiel ou concours agréé ne pourront être organisés dans le département le premier jour de la compétition. Les championnats départementaux restent prioritaires sur tous les autres concours.

Pour rappel : Article 5 de l'annexe sportive

Les compétitions hors calendriers officiels devront faire l'objet d'une demande d'agrément au CD06.

Aucune compétition ne pourra être agréée dans les communes limitrophes ou voisines de celles où se déroule un concours officiel inscrit au calendrier

Les concours inter-sociétaires (dotation inférieure à 150€) ne sont pas concernés par cette décision

Les concours estivaux « ouverts à tous » sont tolérés à condition de ne pas dépasser les 150 € de dotation et de pas faire concurrence à un concours fédéral.

Buvette :

Les ventes de boissons alcoolisées de catégorie 1 à 3 lors des manifestations sportives fédérales, agréées devront faire l'objet d'une demande de buvette en mairie.

Leur nombre est limité à 10 par an.

Toute vente de boisson alcoolisée de catégorie 4 est interdite.

Elaboration du calendrier

Le pré-calendrier sera remis aux futurs organisateurs lors du congrès le **samedi 5 décembre 2026, 14h** **Boulodrome de NICE**, des modifications pourront être alors demandées.

Nous prions les présidents organisateurs d'être présents et réactifs afin d'effectuer d'éventuels changements sur place.

Indemnités des arbitres et délégués

Les indemnités du GTM missionné par le CD06 ainsi que celle de l'arbitre composées de :

Tarifs des vacations :

- ✓ 60€ pour tout concours se terminant avant 21h00.
- ✓ 80 € pour tout concours se terminant après 21h00.
- ✓ 100 € pour tout concours débutant à 16h00 quelle que soit l'heure de fin.

Frais de déplacement 0,30€ x kms par rapport à leur domicile + frais de péage

Les vacations doivent être réglées sur place par le club organisateur **à la fin du concours**.

Elles ne doivent pas être prélevées sur la dotation du concours et les mises des joueurs.

Dans le cas de 2 sites de jeux éloignés ou de participation supérieure à 64 équipes, les frais du ou des arbitres supplémentaires sont à la charge du club.

NB : pour les clubs qui sont intéressés par la formation d'un de leurs licenciés à la tenue d'une table de marque, le comité départemental met en place des formations théoriques et pratiques au logiciel Gestion Concours, concrétisés en cas de réussite par un certificat de capacité qui permettra à cette personne d'officier en tant que GTM sur les concours organisés par son club d'appartenance.

Inscriptions aux concours

Les inscriptions peuvent se faire EN LIGNE jusqu'à 19h la veille du concours grâce à une application accessible depuis notre site internet.

The screenshot shows the FFPJP website's registration page. The navigation bar includes 'Accueil', 'Concours', 'Qualificatifs et Championnats', and 'Compétitions de club'. The 'Concours' menu is circled in blue. Below the navigation bar, there are instructions: 'En rouge : pour une 1ère connexion' and 'En vert : pour vous connecter lors de chaque inscription'. The main form has two sections. The top section is for login, with fields for 'Mon numéro de téléphone' and 'Mon mot de passe', and a 'Me Connecter' button. A red box labeled '2' highlights the 'Me Connecter' button. The bottom section is for registration, with fields for 'numéro de téléphone', 'Saisir mot de passe' (with a strength indicator), and 'Confirmer mot de passe'. A red box labeled '3' highlights the 'Saisir mot de passe' field. Below these fields is a 'M'inscrire' button, which is highlighted with a red box labeled '2'. To the right of the login section, there is a 'Se Connecter' button with a red box labeled '1 cliquez' and a green arrow pointing to it. Below the 'Se Connecter' button is a 'Déconnecter' button with an 'OK' button below it. A green box labeled 'OK' is also present. At the bottom of the page, there is a red warning triangle icon and a blue box with the text: 'Inscrire une équipe complète : NOM / PRENOM / N°LICENCE / CLUB sans X et numéro de licence "fantaisiste"'. Below the warning triangle, there is a red box labeled '2' and a green box labeled '3'.

Il y a toujours la possibilité de s'inscrire comme avant par téléphone le jour même (3) à partir de 10 heures jusqu'à 12h.

(3) sauf concours ENTREPRISES

Le Président du club organisateur peut remettre au GTM uniquement la liste des équipes de son club (équipes homogènes uniquement).

Sur place, les listes apportées par un représentant d'un autre club seront refusées.

Les dotations des concours

Les indemnités versées aux joueurs doivent correspondre à l'intégralité des mises plus la dotation du club organisateur. La grille des prix est calculée automatiquement au moyen d'un logiciel fourni à tous les délégués par le CDAM.

ART. 6 de l'annexe sportive	La répartition des indemnités se fait selon la grille en vigueur sur le 06 sauf pour les concours internationaux, nationaux, régionaux. Elle doit être affichée au début de la compétition par le jury.		
	Dotation des concours :		
	Pétanque : en A et B (*), Mises 5€	Dotation minimum	Dotation maximum
	Doublettes féminines Fx2 16 à 24 équipes	150€	750€
	Doublettes féminines Fx2 à partir de 25 équipes	200€	750 €
	Triplettes féminines Fx3 16 à 24 équipes	200€	1 125€
	Triplettes féminines Fx3 à partir de 25 équipes	300 €	1 125 €
	Doublettes vétérans Vx2, VMx2 VFx2 16 à 24 équipes	150€	750€
	Doublettes vétérans Vx2, VMx2, VFx2 à partir de 25 équipes	200 €	750 €
	Triplettes vétérans Vx3, VMx3, VFx3 16 à 24 équipes	200€	1 125€
	Triplettes vétérans Vx3, VMx3, VFx3 à partir de 25 équipes	300 €	1 125 €
	Doublettes promotions Px2	200€	750€
	Triplettes promotions Px3	250€	1 150€
	Doublettes Non Classés NCx2		100€
	Triplettes Non Classés NCx3		150€
	Doublettes départementales Dx2, DMx2 jusqu'à 32 équipes	200€	750€
	Doublettes départementales Dx2, DMx2 à partir de 33 équipes	300 €	750 €
	Triplettes départementales Dx3, DMx3 jusqu'à 32 équipes	300€	1 150€
	Triplettes départementales Dx3, DMx2 à partir de 33 équipes	450€	1 150 €
	Individuel départemental Dx1 jusqu'à 32 joueurs	75 €	375€
	Individuel départemental Dx1 à partir de 33 joueurs	150 €	375 €
	Jeu Provençal, Mises 5€	Dotation minimum	Dotation maximum
	Triplettes	650€	1 800€
	Triplettes 3 parties gagnées	500€	
	Doublettes	500€	1 200€
	Doublettes en 3 parties gagnées	400€	
	Individuel	350€	600€
	Aux dotations en euros, pour tous ces concours il pourra être ajouté sans limitation de valeur, des lots en nature.		
	<u>Arrêt pour intempéries :</u>		

	Dans le cas où un concours serait arrêté sur décision du jury pour intempéries et après l'observation de l'heure réglementaire d'attente : la distribution des indemnités se fera en fonction de l'avancement de celui-ci selon le détail ci-dessous : • à la 1ère partie : remboursement des frais de participation (F.d.P). • à la 2ème ou 3ème partie : répartition des F.d.P. entre les équipes restantes en compétition • à partir de la 4ème partie : répartition des F.d.P. et de la dotation prévue entre les équipes restant en compétition
--	--

Horaires des concours

Début :

- ✓ à 14h00 jusqu'au 30 avril.
- ✓ à 14h30 du 1er mai au 31 août.
- ✓ puis à 14h00 jusqu'à la fin de la saison.

Qualificatifs et Championnats : 14h00 puis 9h00 pour toutes les catégories séniors et vétérans (sauf jeu provençal et **triplettes pétanque promotion**).

Congrès Départemental

Le Congrès annuel se déroulera le **samedi 5 décembre 2026** à partir de 14h00 au Boulodrome Henri Bernard à NICE.

Corine Vérola
Présidente de la commission sportive


CORINE VEROLA

F.F.P.J.P
Comité des Alpes-Maritimes
Le Président
B. CONSONNOVE

